

Le Département de la Moselle vous présente

# **Artistes In Situ**

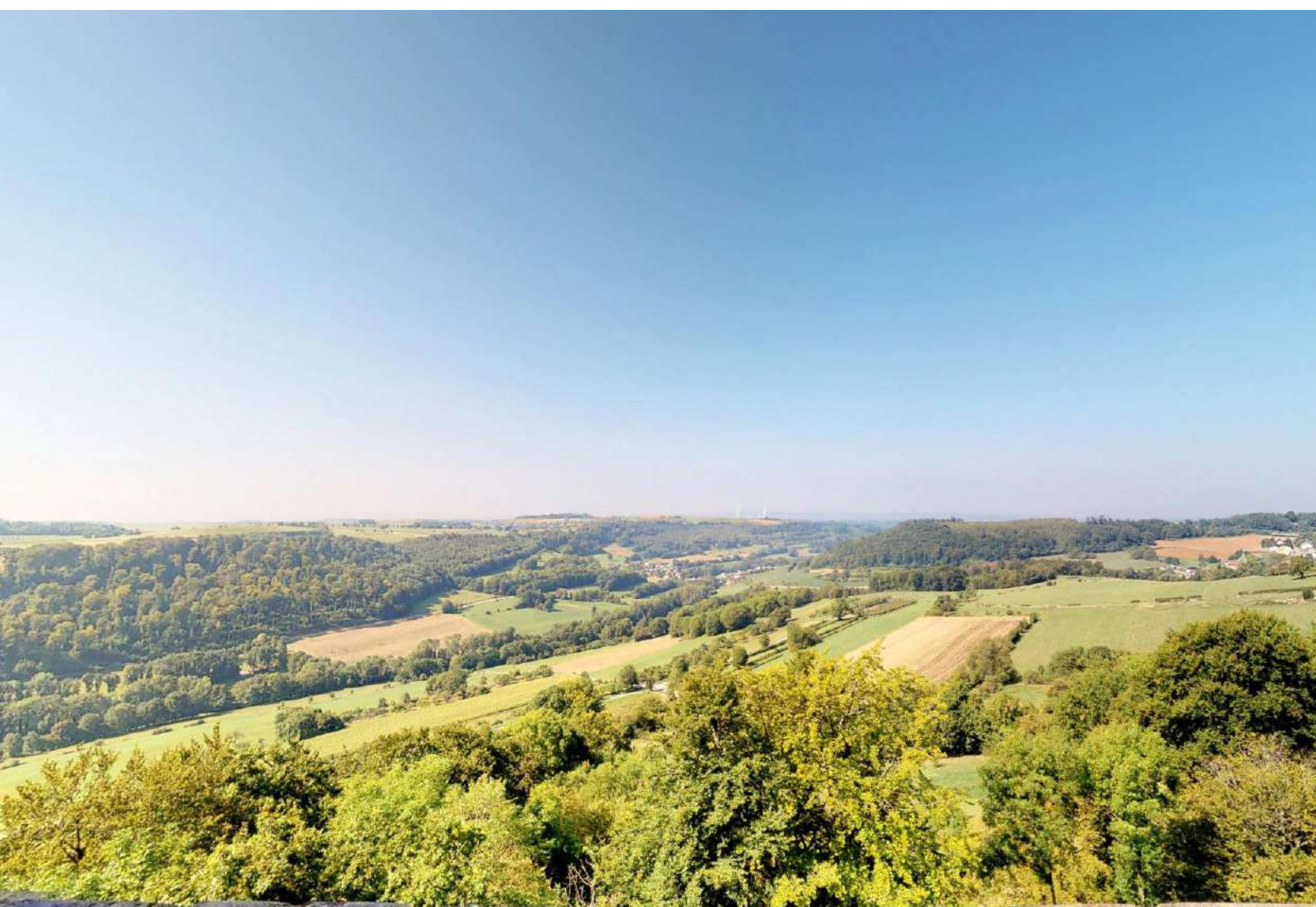
## *Résidences en Moselle*

Cahier des charges 2024



## Sommaire

Présentation du programme	p.3
- <i>Politique culturelle du Département de la Moselle</i>	
- <i>Les artistes concernés</i>	
Les formalités	p.4
Règlement et engagements	p.4
Calendrier	p.5
Présentation des sites	p.6
- <i>La Médiathèque Départementale de Nilvange</i>	
- <i>Le Parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim</i>	
- <i>Le Domaine de Lindre</i>	
- <i>Le Musée Départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion</i>	



### *Politique culturelle du Département de la Moselle :*

Les axes prioritaires des politiques départementales que sont la cohésion sociale, l'attractivité du territoire et l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, trouvent un écho singulier au travers des projets culturels portés ou soutenus par notre collectivité.

En effet, la politique culturelle du Département de la Moselle s'attache à maintenir, sous toutes ses formes, la vitalité des pratiques artistiques sur nos territoires, contribuant ainsi à leur rayonnement. Le développement des enseignements, de la création et des pratiques amateurs, le soutien aux acteurs structurants ainsi qu'une programmation variée, aussi exigeante qu'accessible au plus grand nombre, constituent les piliers de cet engagement.

En s'appuyant sur sa collaboration avec l'ensemble de ses partenaires que sont les collectivités territoriales, les structures culturelles, les associations et les habitants du territoire, le Département suscite et soutient les pratiques culturelles à la croisée des multiples talents portés par les artistes professionnels, les artistes amateurs et l'ensemble des Mosellans.

C'est dans ce cadre de politique culturelle que le Département organise des résidences artistiques d'écriture et de recherche.

### *Les artistes concernés :*

Il s'agit de permettre la rencontre entre les artistes, issus de compagnies professionnelles mosellanes, des artistes plasticiens, performeurs et performeuses, scénographes, dramaturges, chorégraphes, etc., et les sites départementaux culturels (Sites Passionnement Moselle et Médiathèque de Nilvange) dans le cadre d'une **résidence de recherche et d'écriture**.

Que ce soit pour écrire le texte d'une chanson, les dialogues d'une pièce, faire des recherches sur des mouvements, des matières, des images, des paroles, des récits, ... l'artiste aura libre cours pour effectuer les recherches nécessaires à son projet en cours de création, que ces recherches soient de natures gestuelles, textuelles ou plastiques, dans la limite de ce que les lieux d'accueils pourront offrir en termes d'espace et de ressources matérielles et humaines.

**Pendant quatre à huit semaines** (consécutives ou fragmentées), les résidents seront accueillis **sur le site de leur choix** pour effectuer des recherches et organiser leurs temps de travail dans le but de développer un projet que l'artiste aura présenté dans l'appel à résidence. Le projet à soumettre pour la présente résidence devra **être en cohérence avec le site d'accueil** choisi.

Les candidatures seront examinées par **un jury** puis soumises au vote.

Les résidents seront défrayés par une **bourse** pour chaque résidence, et pourront être hébergés sur les sites d'accueil. La bourse, indexée sur le SMIC horaire brut, prendra en compte le temps de recherche de l'artiste ainsi que les dépenses inhérentes à sa recherche (location ou achat de matériel, transports, achat de documentation) et que l'artiste devra présenter dans un budget lors de sa candidature.

Les résidents devront organiser **au moins un temps d'échange avec les publics** pendant ou en fin de résidence, afin de partager ses recherches. Les modalités de l'échange avec les publics sont aux choix des résidents. Un point sera effectué à la moitié de la période de résidence pour faire un premier bilan, puis définir les modalités et les besoins de la restitution (matériel, date, lieux...). Un bilan final de la résidence servira de point conclusif de la résidence de recherche, et permettra d'envisager un potentiel suivi du projet. L'artiste devra à ce moment apporter les factures liées aux dépenses qu'il a budgétisé lors de sa candidature.

### *Règlement et engagements*

Pour postuler à la résidence, les candidats devront dûment répondre à l'Appel à Résidence, dans les temps impartis.

**Une résidence peut être fractionnée dans le temps, mais pas sur les lieux** : une résidence, même se passant en plusieurs temps, ne peut se faire que sur un seul site. En d'autres termes, il n'est possible de postuler que pour un seul lieu d'accueil par résidence.

**La résidence ne peut s'effectuer deux années de suite : les résidents 2024 ne pourront pas se représenter en 2025.**

La résidence est ouverte aux artistes et structures avec au moins un an d'existence et avoir leur siège en Moselle.

La résidence concerne un projet en cours de création, au niveau de **la recherche** et de **l'écriture**. Peu de moyens peuvent être engagés au niveau de la scénographie, des outils, du plateau. Les formes légères et mobiles, sans grandes exigences techniques sont à privilégier.

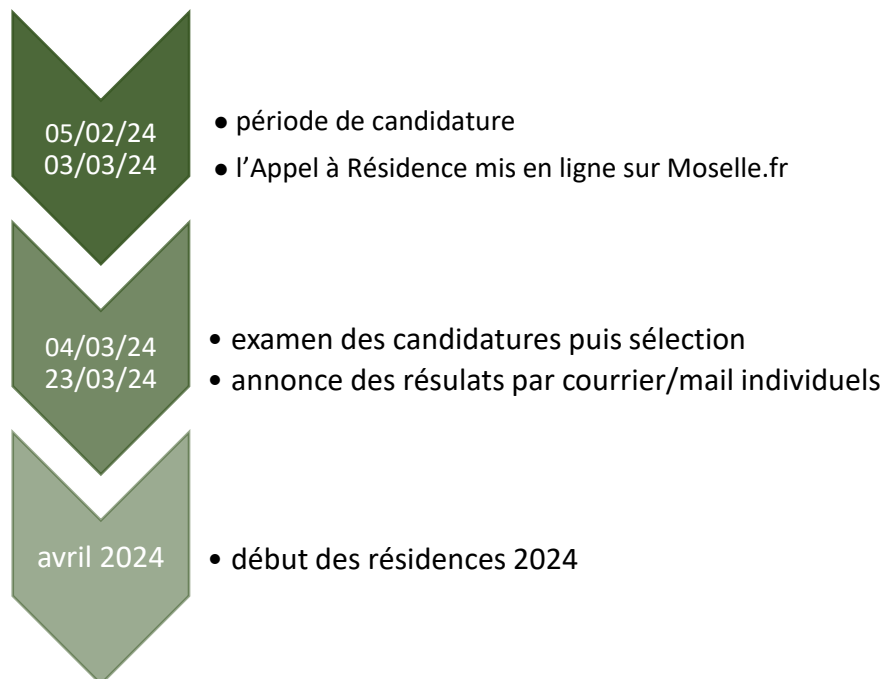
### Engagements du lieu d'accueil et du Département :

- qualité d'accueil et mise à disposition des locaux, matériaux et personnels si possibilité
- accompagnement et disponibilité auprès des résidents
- versement de la bourse allouée dont le montant sera défini dans le contrat de résidence
- suivi du projet pendant et après la résidence

### Pour les résidents :

- respect des lieux, du personnel et du matériel mis à disposition, incluant le logement (état des lieux entrant et sortant en cas d'hébergement)
- obligation de restitution(s) et échange(s) avec le public
- retour(s) réguliers lors d'échanges avec la structure d'accueil (interlocuteur défini dans le contrat de résidence) et le Département (contact SPPAC)
- signalement des absences au personnels du lieu d'accueil

## *Calendrier*



## MÉDIATHEQUE DE NILVANGE

CLASSEMENT E.R.P. : L / S

Adresse : 1 rue Castelnau - 57240 NILVANGE

Contact : 03 82 86 47 00

Site internet : <https://mediatheque-nilvange.moselle.fr> (site en construction)

Ouverture au public :

**Mardi** : 14:00-18:00 **Mercredi** : 10:00-12:00 / 14:00-18:00**Lundi/Jedi/Dimanche** : Fermé**Vendredi** : 14:00-18:00 **Samedi** : 10:00-12:00 / 13:00-17:00Résidences possibles à partir de **septembre 2024**

Inaugurée en 1998, la médiathèque départementale de Nilvange - Victor Madelaine propose de nombreuses actions pour tous les publics (spectacles, animations, conférences, séances de bébés lecteurs...) grâce à son équipe composée de dix personnes. Elle dispose de collections variées : documents imprimés, périodiques, multimédia, discothèque, vidéothèque... En tant que pôle départemental de lecture publique, elle dessert et accompagne déjà 34 bibliothèques du Thionvillois. La médiathèque est située à proximité de la Vallée de la Fensch (« Vallée des Anges »), marquée par l'industrie sidérurgique, et des divers centres urbains.

Metz : 30 min. en voiture

Thionville : 15 min. en voiture

Luxembourg : 1h. en voiture

➤ **Hébergement**

- Couchages disponibles : 1 lit de 2 personnes
- entrée de l'hébergement différente de celle de la structure : oui
- Literie fournie : oui
- Accès PMR : non
- Accès Internet : à voir avec la Direction concernée pour les accès
- lieu de cuisine : oui
- point d'eau/sanitaire : oui

Préciser l'équipement :

Cuisine équipée : Réfrigérateur congélateur, four, plaque de cuisson induction, micro-ondes, lave-vaisselle, cafetière, grille-pain, bouilloire, lave-linge, sèche-linge, fer à repasser, table à repasser, aspirateur. Batterie de cuisine, vaisselle

Chambre : lit + matelas 2 places, armoire dressing, tables de nuit, oreillers, couette – pas de linge de lit et de toilette

Salon : TV, chromecast, enceinte, ventilateur, canapé, table de repas, chaises, étagères, bureau, lampe de bureau...

Entrée : étagères pour rangement valises, matériel professionnel.

Salle de bains : lavabo, toilettes, baignoire, meuble de rangement

➤ **Espace de travail mis à disposition**

-Description de l'espace de travail :

Espace de travail au sein de l'appartement

Accès à la médiathèque

-Description et liste du matériel pouvant être mis à disposition par la structure d'accueil :

Photocopieuse multimédia, et tout le matériel de la régie, de la salle d'animation, les documents papiers, vidéo, les documents audio, massicot, plastifieuse (sans les consommables), relieuse...

-Description et liste des espaces auxquels les résidents auront accès :

Toute la Médiathèque

Tous les espaces publics avec des usagers ou participants aux ateliers

➤ **Rencontres possibles des personnels** (sous condition de disponibilité) : oui

Préciser le type de personnel : tous les agents du service départemental et de la médiathèque

1) Référent action culturelle, référent formation, référent informatique et multimédia

2) Les référents de territoire

3) Les agents du Service Public

➤ **Interlocuteur résident** (idéalement en charge du site) :

*Personne chargée de faire le lien entre le lieu d'accueil et la DDCA/SPPAC*

NOM et Prénom : Laurence METZGER BOHLER

Numéro de téléphone : 03.87.21.56.33

Horaires de travail : 9h/18h

# PARC ARCHEOLOGIQUE EUROPÉEN DE BLIESBRUCK-REINHEIM

CLASSEMENT E.R.P. : L / Y

Adresse : 1 Rue Robert Schuman, 57200 BLIESBRUCK

Contact : 03 87 35 02 20

Site internet : <https://www.archeo57.com>

Ouverture au public : Du lundi au vendredi : 10h00 - 17h00

Week-ends et jours fériés : 10h00 - 18h00

Résidences possibles du 15 mars au 31 octobre 2024, horaires à définir



Entre Bliesbruck (Moselle) et Reinheim (Land de Sarre) la Blies coule dans une large et magnifique vallée dominée par une petite colline, le Homerich, dont les attraits sont appréciés depuis plusieurs millénaires. Le développement de l'occupation à partir de la fin de l'âge du Bronze (vers 1200 av. notre ère) donne naissance à un site princier celtique (VIIe à IIIe s. av. notre ère) dont l'extraordinaire tombe dite de la princesse de Reinheim constitue le témoignage le plus précieux. Grâce au Département de la Moselle et au Kreis du Saarpfalz, le Parc constitue aujourd'hui un pôle scientifique et culturel remarquable, en plus d'un lieu de rencontre sur la frontière ouvert et accessible à tous.

Metz : 1 heure en voiture

Sarreguemines: 15 minutes en voiture

Sarrebruck : 30 minutes en voiture

Frontière allemande : 10 minutes à pied

## ➤ **Hébergement**

- Couchages disponibles : 4 personnes maximum (2 chambres avec des lits superposés)
- Entrée de l'hébergement différente de celle de la structure : oui
- Literie fournie : non    Accès PMR : non    équipé PMR    Accès Internet : non
- Lieu de cuisine : oui, 2 plaques de cuisson électriques, 1 mini-four, 1 micro-ondes, 1 réfrigérateur top
- Point d'eau/sanitaire : oui, salle de douche, WC séparé

## ➤ **Espace de travail mis à disposition**

- Description de l'espace de travail : atelier + bureau
- Description et liste du matériel pouvant être mis à disposition par la structure d'accueil : ordinateur, imprimante, téléphone, table, chaises, plan de travail
- Description et liste des espaces auxquels les résidents auront accès : ensemble des espaces publics du parc

## ➤ **Rencontres possibles des personnels** (sous condition de disponibilité) : oui

Préciser le type de personnel : culturel, agents d'accueil, technique, administratif, archéologues

## ➤ **Interlocuteur résident:**

*Personne chargée de faire le lien entre le lieu d'accueil et la DDCA/SPPAC*

NOM et Prénom : VINCENT Alexandra

Numéro de téléphone : 03 87 35 03 61

Horaires de travail : 8h45 – 17h30 du lundi au vendredi

## DOMAINE DE LINDRE

CLASSEMENT E.R.P. : L / N

Adresse : 67, rue principale, 57260 LINDRE-BASSE

Contact : 03 87 35 02 80

Site internet : <https://domainedelindre.com>

Ouverture au public : Le site est en libre accès et gratuit en permanence.

Des visites guidées sont possibles sur réservation.

Résidences possibles **toute l'année sous réserve de disponibilité de l'équipe, du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 08h à 12h**



L'origine de l'étang de Lindre remonte au Moyen Âge, sans doute à l'initiative de communautés religieuses implantées à Vergaville, afin de pouvoir alimenter les populations en poisson pendant les jours maigres imposés par l'Eglise. Jusqu'à aujourd'hui, le travail des hommes maintient un équilibre favorable à la vie d'une faune et d'une flore riches et variées. Le site de l'étang de Lindre, reconnu zone Natura 2000 par la Communauté Européenne, et site RAMSAR, label de reconnaissance internationale pour ses zones humides remarquables, abrite 11 espèces différentes de batraciens, 4 de reptiles. Lieu de passage pour les oiseaux migrateurs, c'est un site ornithologique d'intérêt national. Environ 250 espèces d'oiseaux dont la moitié est nicheuse, y sont recensées chaque année. En pays du saulnois et zone marécageuse, le domaine compte de nombreux étangs, en plus de celui de Lindre.

Metz : 1 heure en voiture

Nancy : 1 heure en voiture

Dieuze : 6 minutes en voiture (45 min. à pied)

### ➤ **Hébergement**

- Couchages disponibles : 4 (4 chambres avec un lit 1 place) + 1 PMR
- Entrée de l'hébergement différente de celle de la structure : oui
- Literie fournie : non    Accès PMR : oui    Accès Internet : non
- Lieu de cuisine : oui, équipée d'un four, d'un micro-onde, d'un réfrigérateur avec freezer, une plaque de cuisson avec une hotte et d'un lave-vaisselle. Salle à manger avec 6 chaises et une table.
- Point d'eau/sanitaire : oui, chaque chambre est équipée d'une salle d'eau avec une vasque, une douche et un WC.

### ➤ **Espace de travail mis à disposition**

- Description de l'espace de travail : Espace de travail individuel dans la chambre avec un bureau et un espace collectif (la salle à manger).
- Description et liste du matériel et des espaces pouvant être mis à disposition par la structure d'accueil : demande au cas par cas, observatoires en accès libre, étangs du domaine accessibles sous réserve de demande

### ➤ **Rencontres possibles des personnels** (sous condition de disponibilité) : oui

Responsable du site (Monsieur PERIZ Julien)

Chargé des suivis environnementaux et des animations (Monsieur GENTILHOMME Cédric)

Responsable de l'écloserie (Monsieur THIERY Flavien)

### ➤ **Interlocuteur résident:**

*Personne chargée de faire le lien entre le lieu d'accueil et la DDCA/SPPAC*

NOM et Prénom: DREYER Dimitri

Numéro de téléphone : 03.87.35.02.80

Horaires de travail : Du lundi au Jeudi de 08h à 12 h et 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12h

# MUSEE DEPARTEMENTAL DE LA GUERRE DE 1870 ET DE L'ANNEXION

CLASSEMENT E.R.P. : L / Y



## ➤ **Description du site**

Adresse : 11 rue de Metz 57130 GRAVELOTTE

Contact : 03 87 33 69 40

Site internet :

<https://www.mosellepassion.fr/index.php/les-sites-moselle-passion/musee-de-la-guerre-de-1870>

Dates et horaires d'ouverture au public : du mardi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Fermé les lundis et le 1er mai.

Résidences possibles **du 17 février au 15 décembre 2024, horaires à définir**

Lieu unique en Europe présentant la guerre franco-prussienne de 1870 et l'Annexion de l'Alsace-Moselle jusqu'en 1918, le Musée retrace l'histoire d'une époque mouvementée où la Moselle a été enlevée au giron français. Défigurée par les batailles dont l'expression « Ça tombe comme à Gravelotte ! » sonne comme une réminiscence, la Moselle a su se relever et faire de ce passé, une véritable force. Grâce aux nombreuses reconstitutions, armes, uniformes, œuvres d'art et documents d'époque, découvrez la vie quotidienne d'hommes et de femmes pris tour à tour dans la tourmente des combats, puis dans la quête de nouvelles identités.

Ce musée, ayant reçu l'appellation Musée de France par le ministère de la Culture, est un haut-lieu de l'histoire et de la mémoire européenne et particulièrement franco-allemande. À noter qu'à ce propos, le musée – pour le Département de la Moselle – cogère avec les gouvernements français et allemand un cimetière militaire, lieu du souvenir des hommes tombés en 1870.

Metz : 20 minutes en voiture / 30 à 45 minutes en bus (P103)

Nancy : 1h20 en voiture

Proximité des lieux du Souvenir de 1870 et de la Maison de Robert Schuman (10 minutes en voiture).

## ➤ **Hébergement**

L'hébergement sera pris en charge et se fera en gîte, hôtel ou chambre d'hôte.

## ➤ **Espace de travail mis à disposition**

-Description de l'espace de travail : 1 bureau/atelier situé au premier étage du musée, à proximité de la bibliothèque et de la conservation ;

-Description et liste du matériel pouvant être mis à disposition par la structure d'accueil : à définir en fonction du projet ;

-Description et liste des espaces auxquels les résidents auront accès : atelier de l'artiste, musée, coulisses du musée (accès réservé).

## ➤ **Rencontres possibles des personnels** (sous condition de disponibilité) : oui

Préciser le type de personnel : directeur-conservateur, son adjoint, médiateurs, agents d'accueil, historiens.

## ➤ **Interlocuteur résident** (idéalement en charge du site) :

*Personne chargée de faire le lien entre le lieu d'accueil et la DDCA/SPPAC*

NOM et Prénom : THURNHERR Laurent

Numéro de téléphone : 03 87 78 06 63